



EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de la Dordogne

COMMUNE de
SAINT-FELIX-DE-REILHAC-ET-MORTEMART**Nombre de membres :**

Afférents au conseil Municipal : 11

En exercice : 10

Qui ont pris part à la délibération : 10

Dont pouvoirs : 0

Date de la convocation : 10/10/2024

Date d'affichage : 24/10/2024

L'an **deux mil vingt quatre, le vingt et un octobre**, à **20h30**, le Conseil Municipal de la commune de **SAINT-FELIX-DE-REILHAC-ET-MORTEMART**, **régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Jean-François AUTEFORT**.

Étaient présents : M. Jean-François AUTEFORT, M. Dominique LAPORTE, M. Régis ROBERT, Mme Anne-Marie CARDON, M. Thierry SAULIERE, M. Pierre GALLET, Mme Christèle NEYRAT, Mme Nicole LACHAUD, Mme Anne-Catherine BALLAND, Mme Marie-Noëlle CLAUZURE.

Étaient absents excusés : -Étaient absents non excusés : -Procurations : -Quorum : Majorité des membres en exercice atteinte : 10Secrétaire : M. Pierre GALLET.

MA-DEL-2024-062 OBJET : COMMANDE DE TABLES SALLE POLYVALENTE ET MIS A DISPO DES ANCIENNES AUX HABITANTS ET ASSOCIATIONS DE LA COMMUNE

Délibération rajouté suite à discussion dans les dossiers divers de ce jour.

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que plusieurs associations et administrés de la commune demandent régulièrement l'autorisation de prêt de tables de la Salle Polyvalente.

Mr le Maire informe également le Conseil Municipal que l'état actuel des tables de la salle polyvalente commence à montrer des faiblesses.

Mr le Maire rappelle que le conseil Municipal dans la délibération 2013-01-06 a refusé le prêt du mobilier de la salle polyvalente.

A ce titre, Mr le Maire propose de renouveler le parc des tables de la Salle polyvalentes (environ 20 tables), de garder les neuves pour une unique utilisation dans cette salle. Il propose également de mettre les anciennes tables à disposition gratuitement des associations et des administrés qui en font la demande pour des délais de prêt ne pouvant excéder 72 h avec une demande de caution de 10 € par table. Le tout encadré par un règlement de prêt à définir.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Autorise Mr le Maire à commander une vingtaine de nouvelles tables pour la salle polyvalente

Accepte de prêter les anciennes aux associations et administrés de la commune pour un délais de 72h maximum avec une caution de 10 € par table.

Certifiée exécutoire après transmission à
la Sous-préfecture de SARLAT et publication
par voie d'affichage le 24/10/2024

Pour extrait certifié conforme
Le Maire, M. Jean-François AUTEFORT

